



# Plan zonal de sécurité 2014-2019

Zone de police Bruxelles-Ouest

*Addendum 2017*





# Contact

Zone de police Bruxelles-Ouest 5340  
Siège social  
Rue du facteur, 2  
1080 Molenbeek-Saint-Jean  
02/412.12.12  
[www.policelocale.be/5340](http://www.policelocale.be/5340)  
[info@zpz5340.be](mailto:info@zpz5340.be)

Editeur responsable :  
Commissaire divisionnaire de Police  
Chef de corps  
Johan DE BECKER

Porte-parole :  
Commissaire divisionnaire de Police  
Johan BERCKMANS  
02/412.62.55  
0478/48.49.13

Réalisation et mise à jour :  
Cellule gestion  
Julie PARSEUR et Caroline VERVAET  
[info@zpz5340.be](mailto:info@zpz5340.be)  
02/412.62.56 – 02/412.62.64

*La zone de police remercie « le Soir » pour la mise à disposition de certaines photos.*



# Introduction

Après 3 ans, il appert que l'approche de plusieurs phénomènes est garantie par les services spécialisés et dans le cadre du travail régulier.

## **Vol dans habitation**

L'approche préventive est assurée par les communes en partenariat avec les divisions.

L'approche réactive est assurée par une section spécialisée au sein du service recherche.

Les 1<sup>ères</sup> constatations sont faites sur base d'un canevas prédéfini.

## **Vol avec violence et violence sur la voie publique**

L'approche proactive est assurée par le SAO (TECOV, BAB).

L'approche réactive est assurée par une section spécialisée au sein du service recherche.

## **Violence intrafamiliale**

L'approche préventive et réactive est devenue le « core business » du service jeunesse et famille.

Les 1<sup>er</sup> constatateurs ont été formés dans la matière.

Les 1<sup>ères</sup> constatations sont faites sur base d'un canevas prédéfini.

Le transfert des dossiers « différends familiaux », vers la médiation locale, est assuré.

- ➡ Une approche thématique pour ces phénomènes ne semble plus nécessaire.
- ➡ La capacité libre au sein de la zone de police a été hypothéquée suite aux attentats.
- ➡ Les défis, auxquels la zone de police est confrontée, ont forcément évolué.

# Vue d'ensemble des priorités

## Phénomènes de criminalité

1. La radicalisation et l'extrémisme violent<sup>1</sup>
2. Le trafic de stupéfiants
3. La fraude sociale et l'économie illégale<sup>2</sup>
4. Le trafic d'armes à feu<sup>3</sup>

## Sécurité routière

## Nuisances

## Priorité interne

Modernisation et optimisation de l'ICT et des processus de soutien quant à la gestion de l'information en matière de vidéosurveillance<sup>4</sup>

---

<sup>1</sup> Décision du CZS du 09.03.2016 (transposition du plan canal au niveau de la zone de police)

<sup>2</sup> Nouvelle priorité

<sup>3</sup> Nouvelle priorité

<sup>4</sup> Nouvelle priorité



# Aperçu détaillé des priorités

## *Plans d'action et pistes 2017<sup>1</sup>*

<sup>1</sup>Approuvés par le CZS du 15.03.2017

# Phénomènes de criminalité

## Radicalisation et extrémisme violent

« Nous voulons une meilleure maîtrise du phénomène de la radicalisation et de l'extrémisme violent sur le territoire de la zone de police. »

*Pistes 2017 :*

### Objectif opérationnel n°1

Professionaliser le fonctionnement des CSIL de la zone de police.

Assurer une participation active des 5 CSIL

Souscrire au protocole d'accord sur le fonctionnement des CSIL

Garantir l'organisation d'une réunion mensuelle.

### Objectif opérationnel n°2

Consolider la vigilance existante au sein du corps de police pour les phénomènes de radicalisation et de l'extrémisme violent.

Renforcer l'équipe de formateurs COPPRA au sein de la zone de police.

Organiser des formations de base et des recyclages COPPRA en interne.

Inscrire des membres du personnel à la formation continue « COPPRA en pratique ».

### Objectif opérationnel n°3

Garantir un suivi direct des « FTF » et des personnes radicalisées habitant le territoire de la zone de police.

Mettre à jour la communication de service par rapport au suivi des FTF.

Organiser une réunion de coordination et de suivi interne sur base mensuelle.

Désigner un gestionnaire pour chaque individu au sein de la cellule radicalisme.

Assurer l'application de la communication de service par tous les services impliqués.

Organiser une réunion mensuelle avec le fonctionnaire en déradicalisation.

Obtenir une analyse administrative pour chaque individu.

## Objectif opérationnel n°4

Optimaliser la gestion des dossiers et de l'information par rapport aux « FTF » et des personnes radicalisées au niveau de la zone de police.

Développer une base de données de gestion et de suivi d'informations par rapport aux « FTF » et aux personnes radicalisées.

Améliorer la qualité des RIR rédigés par les constatateurs de 1<sup>ère</sup> ligne.

S'entretenir avec le Parquet de Bruxelles sur les demandes d'enquête dans le cadre des dossiers judiciaires des personnes radicalisées.

## Objectif opérationnel n°5

Garantir le suivi des phénomènes de radicalisation et de l'extrémisme violent sur le territoire au sens large.

Assurer le suivi des lieux de rencontre connus pour radicalisme.

Rencontrer les autres services de sécurité (OCAM, Sûreté d'Etat, PJF, etc.) actifs sur le terrain de la zone de police.



Lutter contre les phénomènes soutenant le terrorisme tel que défini dans le Plan Canal.

## Trafic de stupéfiants

« Nous voulons une diminution et une maîtrise du trafic de stupéfiants sur le territoire de notre zone de police. »

### Pistes 2017

#### Objectif opérationnel n°1

Optimaliser la gestion des renseignements opérationnels (rapports d'informations/RIR) liés au trafic de drogue au sein de la zone de police.

Alimenter le système de gestion des RIR.

Intégrer, dans le fichier maison, les immeubles (où des suspects sont susceptibles d'y vendre clandestinement des drogues, d'héberger des plantations, etc.).

#### Objectif opérationnel n°2

Augmenter le taux d'élucidation des dossiers « stupéfiants » dans la zone grise.

Harmoniser les enquêtes locales avec les enquêtes de la PJF Bruxelles.

Affiner les méthodes particulières de recherche appliquées.

Approfondir la spécialisation de la section « stupéfiants » du service recherche en matière de filature.

Assurer une approche multidisciplinaire des dossiers.

#### Objectif opérationnel n°3

Garantir une approche intégrale de la problématique de stupéfiants par un alignement des efforts des différents services opérationnels.

Appliquer la circulaire par rapport à l'achat de cannabis à des endroits spécifiques.

Faciliter l'application de la citation de police par la rédaction de PV qualitatifs.

Centraliser les dossiers « one shot » dans le service SAO et le service TECOV.

Approfondir l'application des mesures administratives envers les établissements connus comme points de vente clandestins.

Organiser des contrôles de sécurité intégrale sur la voie publique et dans les transports en commun.

Exécuter des patrouilles dans les parcs et aux alentours des écoles.

## Objectif opérationnel n°4

Elaborer une méthode multidisciplinaire pour la détection des plantations de cannabis.

Affiner la méthode développée en partenariat avec la police fédérale judiciaire.

Tester la méthode multidisciplinaire dans un quartier délimité.

Approfondir la spécialisation de la section stupéfiants dans la matière « drogues naturelles ».

---

## Trafic d'armes à feu

---

« Nous voulons contribuer à la lutte contre le trafic d'armes à feu sur le territoire de la zone de police, et ce en étroite collaboration avec la police fédérale judiciaire. »

*Pistes 2017 :*

### Objectif opérationnel n°1

Organiser des contrôles de sécurité intégrale sur la voie publique et dans les transports en commun.

### Objectif opérationnel n°2

Participer au groupe de travail opérationnel « Armes » (plan canal) organisé par la police fédérale judiciaire.

### Objectif opérationnel n°3

Investir dans l'identification de personnes en possession d'armes habitant la zone de police et des armes retrouvées sur le territoire.

Garantir un suivi de tous les rapports d'informations (RIR) relatifs aux personnes en possession d'armes sur le territoire.

Participer au projet de la PJF de Bruxelles par rapport à l'alimentation de la base de données « armes à feu ».

Croiser les informations reprises dans le registre des armes avec la base de données dynamique FTF.

## Fraude sociale et économie illégale

---

« Nous voulons une diminution et une meilleure maîtrise de la fraude sociale et de l'économie illégale sur le territoire de la zone de police. »

*Pistes 2017 :*

### Objectif opérationnel n°1

Lutter contre la domiciliation fictive et la fraude sociale sur le territoire.

Entamer des recensements de façon uniforme dans chaque commune.

Assurer un suivi des constats au niveau des communes.

Assurer un suivi judiciaire des constats de fraude sociale.

### Objectif opérationnel n°2

Lutter contre la circulation de faux documents sur le territoire.

Uniformiser les procédures en cas de perte régulière de documents d'identité.

Aligner les procédures de vérification des faux documents.

Elargir la procédure Europa aux non-Européens dans toutes les communes.

Organiser des contrôles de sécurité intégrale sur la voie publique et dans les transports en commun.

### Objectif opérationnel n°3

Lutter contre l'économie illégale sur le territoire.

Assurer une participation aux contrôles BELFI.

Organiser des contrôles HIBOU par rapport à la conformité des asbl.

Assurer le suivi des asbl soupçonnées de faits criminels.

Organiser des OPS Chicha.

Organiser des contrôles commerces soupçonnés de faits criminels.

## Sécurité routière

« Nous voulons une sécurité routière renforcée sur le territoire de la zone de police en augmentant le risque de verbalisation pour les conducteurs en infraction et en diminuant le nombre d'accidents de la route. »

Le conseil zonal de sécurité (07.11.2013) a décidé à l'unanimité de porter une attention particulière sur certains points :

- Excès de vitesse et vitesse inadaptée : est la principale cause des accidents de la route en particulier pour les accidents les plus graves (mortels ou avec blessés).
- Conduite sous l'influence de l'alcool ou de drogues : représente une menace pour la sécurité routière et pour tous les usagers de la route. Ce sont souvent les autres usagers qui en sont les premières victimes. Le niveau national accorde également beaucoup d'importance à ce point.
- Stationnement gênant ou dangereux : a surtout un impact sur la fluidité du trafic. Ce sont surtout les usagers les plus faibles (cyclistes, écoliers, piétons, usagers des transports en commun, personnes handicapées) qui sont les premiers à en payer les conséquences.

### *Pistes 2017 :*

#### Objectif opérationnel n°1

Elaborer un plan de verbalisation avec des thèmes mensuels.

Intégrer les opérations de grande envergure organisées par le DirCo, la RBC et TISPOL.

#### Objectif opérationnel n°2

Organiser des opérations ponctuelles en fonction des priorités du plan zonal de sécurité sur des hotspots spécifiques.

- Contrôler les excès de vitesse et la vitesse inadaptée.
- Contrôler la conduite sous influence d'alcool ou de drogues.
- Contrôler le stationnement gênant ou dangereux.



---

## Objectif opérationnel n°3

Augmenter le risque de verbalisation pour les conducteurs en infraction.

Contrôler les excès de vitesse et la vitesse inadaptée.

Mener une étude en matière d'infractions commises par les cyclomoteurs.

Augmenter le risque de verbalisation grâce aux images caméras.

## Nuisances

« *Nous voulons une meilleure gestion des nuisances sur le territoire de la zone de police.* »

Le conseil zonal de sécurité (07.11.2013) a décidé de porter une attention particulière à ces types particuliers de nuisances :

- Le vandalisme, les graffitis et les tags : le vandalisme, les graffitis, les tags donnent une impression de saleté de l'environnement et augmentent le sentiment d'insécurité. Outre que ces faits soient punissables, ils peuvent avoir de conséquences financières importantes pour les victimes.
- Le manque de propreté dans les rues (y compris les dépôts clandestins) renforce le sentiment d'insécurité des habitants, des navetteurs et des touristes. Les déchets et débris abandonnés en rue agacent la population et peuvent porter atteinte à l'image d'une rue ou d'un quartier.
- Les nuisances provoquées par des groupes de jeunes peuvent être considérées comme des formes d'intimidation par les autres citoyens. Il est important d'aborder le sujet avec les uns et les autres et de trouver des solutions ensemble ou à défaut de procéder à des sanctions.

### *Pistes 2017 :*

#### Objectif opérationnel n°1

Organiser des opérations « propreté ».

Organiser des petites opérations « propreté » par la division en collaboration avec l'administration communale.

Organiser des grandes opérations Bonux.

#### Objectif opérationnel n°2

Lutter contre les dépôts clandestins grâce aux images caméras.

#### Objectif opérationnel n°3

Recevoir un registre uniformisé, relatif à la loi SAC, par commune afin d'avoir des statistiques comparables et utilisables.

Affiner et approfondir le fichier uniforme.

## Priorité interne

### Modernisation et optimisation de l'ICT et des processus de soutien quant à la gestion de l'information en matière de vidéosurveillance

#### Objectif stratégique n°1

« Nous souhaitons augmenter les chances de verbalisation et le taux d'élucidation dans les domaines de la criminalité, de la sécurité routière et des nuisances par la modernisation et l'optimisation de l'ICT et des processus de soutien quant à la gestion de l'information en matière de vidéosurveillance. »

##### Projets 2017 :

- consultation mobile des caméras (VP)
- exploitation des images des caméras (VP)
- ANPR mobiles + fixes (CIRB)

##### Pistes 2018 :

- exploitation des images des caméras (VP)
- logiciel permettant l'amélioration de la qualité des images

#### Objectif stratégique n°2

« Nous souhaitons rendre le fonctionnement de notre organisation plus efficace par la modernisation et l'optimisation de l'ICT et des processus de soutien quant à la disponibilité, à l'accessibilité et à la gestion de l'information. »

##### Projets 2017 :

- ISLP mobile
- Outil de gestion des RIR
- Optimisation de l'enrichissement du fichier maison

##### Pistes 2018 :

- Track & Trace des véhicules de service



Approuvé par le Conseil Zonal de Sécurité du 15.03.2017.

Johan DE BECKER

Commissaire Divisionnaire de Police

Chef de Corps







# Zone de police Bruxelles-Ouest

Rue du Facteur, 2

1080 Molenbeek-Saint-Jean

02/412.12.12

[info@zp5340.be](mailto:info@zp5340.be)

[www.policelocale.be/5340](http://www.policelocale.be/5340)

